

Charbonnage du Hasard à Cheratte (Visé)

Objet :

Le projet vise la première phase de la réhabilitation du Charbonnage de Cheratte. Elle passera par la démolition et l'assainissement des parties non classées du site, amorçant de la sorte un renouveau dans le Quartier.

A terme le site devrait accueillir des services aux personnes et aux entreprises.

Coût :

Une enveloppe de 2 070 000 euros a été réservée par le Gouvernement dans le cadre du PM2.Vert, elle couvrira l'ensemble des travaux visant la démolition et la dépollution des parties non classées du site.

Etat d'avancement :

- La SPI dispose d'un arrêté autorisant l'expropriation daté du 30 avril 2013 délivré par le Ministre HENRY et s'apprête à acquérir le bien, par voie judiciaire si nécessaire ;
- La SPI a désigné son auteur de projet en vue de réaliser les études des travaux de démolition et assainissement ;
- L'auteur de projet aura également pour mission de mener une réflexion urbanistique (MASTERPLAN) sur le site et tout le quartier environnant en vue de dégager des pistes de réaménagement et susciter le partenariat.

Planning prévisionnel

- Les études d'avant-projet puis de projet et de demande de permis d'urbanisme vont être commandées.
- Exécution des travaux : début juin 2014 – janvier 2015.

La SPI : La SPI est l'agence de développement pour la province de Liège. La Province de Liège et les 84 communes qui la composent en sont les actionnaires principaux. Acteur depuis 50 ans de la réussite de son territoire, la SPI mobilise une centaine de collaborateurs pour en faire un bassin de vie durable, attractif et reconnu. La SPI offre, à partir de ses trois métiers complémentaires, Territoire, Infrastructures et Services, une solution intégrée à ses clients, entreprises privées ou pouvoirs publics.

